

Inscription à MonDossierMedical.ch pour un patient

Informations générales

- Toute personne ayant ou ayant eu des soins sur le canton de Genève peut s'inscrire à MonDossierMedical.ch.
- Une personne n'ayant pas de soins, de médecins sur le canton de Genève n'a pas grand intérêt à s'inscrire.
- L'inscription est gratuite**
- Un **contrôle d'identité** est effectué lors de l'inscription.
- Une personne ne peut pas inscrire une autre personne sans un document de procuration.
- Aucune inscription à distance n'est autorisée.**
- La déclaration d'adhésion MonDossierMedical.ch doit être signée.

Inscription d'un enfant

Enfants < 12 ans (capacité de discernement)

Pas de restriction à l'ouverture d'un dossier par les parents, avec ou sans la présence de l'enfant.

12 ans > Enfant > 16 ans (présence des parents et de l'enfant)

Le mineur doit être présent lors de l'ouverture du dossier. En l'absence de l'enfant, les parents doivent être munis de l'avis d'un médecin déclarant l'enfant capable ou incapable de discernement.

Dès 16 ans

Le mineur doit être présent lors de l'ouverture du dossier. Il peut aussi venir seul.

Les étapes de l'inscription

1. Se rendre dans un lieu d'inscription "MonDossierMedical.ch" ou chez son médecin inscrit à MDM.
2. Informations sur "MonDossierMedical.ch"
3. Présentation de la pièce d'identité
4. Indication des droits d'accès (peut être fait par le patient ultérieurement)
5. Signature du document d'adhésion
6. Flyer d'information
7. Réception d'un courrier estampillé de la Poste avec codes mTan + document d'information.

Au terme de l'inscription, le patient doit avoir compris l'objectif de MonDossierMedical.ch, ses droits, les différents niveaux de droits d'accès, qui contacter en cas de questions.